

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 31 janvier 2024

**DEL\_20240131\_08**

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

**29**

**26**

**27**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE - Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie Cordier Denis ROULAND - Myriam LEROUX - Sébastien WAIRY Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD Laurence DUPONT ( arrivée à 20h24) - Yannick BEAAUVAIS Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM - Thierno DIALLO Magali MACE - David PELON - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU Cécile NICOLAS - Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC Alain DESMARS

Objet :

**Convention  
d'objectifs et de  
financement 2023-  
2026 entre la CAF et  
la Ville :**  
**-Formations BAFA**  
**-Formations BAFD**  
**-Séjours vacances**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Laurence DUPONT a donné son mandat à Stéphanie BURNEL (arrivée à 20h24)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été

affichée à la porte de la Mairie le

**1er février 2024**

Et que la convocation avait été faite le

**24 janvier 2024**

**Absents :** Brieg PICAULT - Marjorie GARCIA

Madame Stéphanie BURNEL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

Chaque année, la Ville dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, favorise le départ d'enfants de Trignac en Séjours d'été, par convention avec l'Office Socio-Culturel Montoirin-O.S.C.M. qui organise ces séjours.

D'autre part, la Ville soutient les formations d'animateurs au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur-B.A.F.A, et au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Direction-Bafd.

Séjours et Formations BAFA et BAFD, comptaient parmi les actions inscrites au Contrat Enfance-Jeunesse 2019-2022, signé entre la Ville et la Caf de Loire-Atlantique

Le C.E.J. est arrivé à échéance fin 2022, et la Ville de Trignac est signataire d'une Convention Territoriale Globale-C.T.G. 2022-2026, à l'échelle de la Carene, avec la CAF de Loire-Atlantique (délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2022).

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 044-214402109-20240131-DEL\_20240131\_08-DE



Le maintien du soutien apporté par la CAF à ces actions, est conditionné à l'inscription de la Ville dans la démarche la C.T.G., et nécessite de signer une nouvelle Convention d'Objectifs et de Financements, pour la période 2023-2026, qui rappelle les modalités de calcul des subventions de la CAF pour chacune de ces actions.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver la Convention d'Objectifs et de financement 2023-2026, ci-joint, entre la Ville de Trignac et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique, encadrant les Subventions de la CAF pour les Formations BAFA, les formations BAFD ainsi que pour les Séjours ; et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à la signer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Education, Petite enfance, Enfance, Jeunesse en date du 12 décembre 2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- **Article 1** : d'approuver la Convention d'Objectifs et de financement 2023-2026 , ci-joint, entre la Ville de Trignac et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique, encadrant les Subventions de la CAF pour les Formations BAFA, les formations BAFD ainsi que pour les Séjours.
- **Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 05/02/2024 réfet le :  
Reçu en préfecture le 05/02/2024 réfet le :  
Publié en Mairie le :   
Publié au préfet le :  
ID : 044-214402109-20240131-DEL\_20240131\_08-DE